

Présentation

Le droit de cité des jeunes en sociologie



JACQUES HAMEL

« Les jeunes ont-ils encore droit de cité ? » titrait récemment un mensuel qui traitait de l'état des débats dans le monde (*Le Monde des débats*, 1994). L'expression est pertinente et révélatrice. Elle peut être comprise sous deux sens différents qui révèlent tous deux la situation actuelle des jeunes. Le dictionnaire la définit comme « le droit d'accomplir les actes, de jouir des privilèges réservés aux membres de la cité ». En d'autres mots, les jeunes ont-ils le droit de participer à la cité, à la société ? Cette dernière leur en reconnaît-elle encore la prérogative ? Le mot « encore » que comporte le titre n'est pas sans rappeler que ce droit fut jadis pleinement exercé et que, par cet exercice, la société fut naguère le fait des jeunes, du moins celle de mai 68. Il semblerait que cela ait bien changé.

Droit de cité peut se traduire aussi par le « devoir de parler » d'eux. Partant, les jeunes soulèvent-ils un intérêt digne d'être cité ? La réponse se fait ici plus évidente. On n'a jamais autant parlé des jeunes qu'au cours de ces dernières années. Ils ont été le sujet du jour, pour ne pas dire à l'ordre du jour. Les écrits à leur propos sont légion dans la presse comme dans les publications savantes. La sociologie n'est pas en reste. Les études sociologiques sur les jeunes s'accumulent au point de voir renaître la « sociologie des jeunes » dans le cadre de l'enseignement universitaire et des tribunes que sont les colloques et débats publics. Les jeunes sont à l'origine d'une profusion d'ouvrages que même des lecteurs avisés ont peine à suivre.

Ce numéro de *Sociologie et sociétés* s'est donné le mandat de résumer les positions qui y sont développées à ce sujet. La renommée des collaborateurs et la diversité des contributions réunies sous son couvert permettent de faire le point, à tout le moins en ce qui a trait aux recherches entreprises dans la sociologie de langue française.

La genèse de ce numéro remonte à une recherche relative aux jeunes et à la génération du *baby boom*. Cette dernière, née dans la foulée des « trente glorieuses », est vite apparue comme le fer de lance de cette période de prospérité ainsi qualifiée par les économistes. Jamais la société n'a été si marquée par les jeunes, n'a autant logé au coin de leur présence et de leurs actions. Celles-ci répondaient en quelque sorte au développement de celle-là, développement que l'on reconnaît aujourd'hui sous le terme de modernité. En même temps que cette modernité rendait possible une jeunesse par laquelle tout était réalisable, elle pouvait aussi s'en alimenter. Les jeunes, en pareilles conditions, acquièrent véritablement un droit de cité qui ne connaît aucune limite. La jeunesse devient ainsi une expérience de masse.